

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

2 avril 2024

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **2 avril 2024 à 8 h 10**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Étaient également présentes: la directrice générale, la greffière et la greffière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Règlement (2024)-196-5 modifiant le règlement (2022)-196 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville - avis de motion et dépôt du projet de règlement
6. Règlement (2024)-224 décrétant une dépense de 3 600 000 \$ et un emprunt de 2 600 000 \$ pour la préparation de plans et devis et les travaux de prolongement des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc sous la rue Léonard incluant l'aménagement de trottoirs et de pistes cyclables, jusqu'au pôle santé - avis de motion et dépôt du projet de règlement
7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe et de la greffière; il est 8 h 10.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

2 avril 2024

CM24 04 188 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM24 04 189 5. Règlement (2024)-196-5 modifiant le règlement (2022)-196 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Catherine Drouin donne un avis de motion que le *Règlement (2024)-196-5 modifiant le règlement (2022)-196 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier les tarifs pour les camps de jour.

CM24 04 190 6. Règlement (2024)-224 décrétant une dépense de 3 600 000 \$ et un emprunt de 2 600 000 \$ pour la préparation de plans et devis et les travaux de de prolongement des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc sous la rue Léonard incluant l'aménagement de trottoirs et de pistes cyclables, jusqu'au pôle santé - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Guylaine Lyras donne un avis de motion que le *Règlement (2024)-224 décrétant une dépense de 3 600 000 \$ et un emprunt de 2 600 000 \$ pour la préparation de plans et devis et les travaux de prolongement des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc sous la rue Léonard incluant l'aménagement de trottoirs et de pistes cyclables, jusqu'au pôle santé* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise la préparation de plans et devis et les travaux de prolongement des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc sous la rue Léonard incluant l'aménagement de trottoirs et de pistes cyclables, jusqu'au pôle santé.

Le règlement sera adopté à la séance du 8 avril 2024.

L'emprunt sera sur une période de 20 ans, ce qui représente un montant de 15,37 \$ par année pour un immeuble d'une valeur de 471 188 \$.

L'emprunt étant à l'ensemble du territoire et l'objet étant des travaux d'aqueduc et d'égout, il n'y aura pas de registre, tel que prévu à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

2 avril 2024

CM24 04 191

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Maude Picotin
Greffière adjointe

